

ARAB TUNISIAN BANK



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 60.000.000 DINARS
Divisé en 60 000 000 actions de nominal 1* dinar
Entièrement libérées

Siège social : 9 rue Hédi Nouria 1001 - Tunis
Registre de commerce : B 167 00 1997
Tel : 71 351 155 / Fax : 71 347 270

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB' à long terme avec perspective d'évolution stable et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 04 juillet 2008.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 25 NOVEMBRE 2008 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

NOTE D'OPERATION

RELATIVE À L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE 60.000.000 DINARS À 80.000.000 DINARS

Nombre de titres à émettre : 20 000 000 actions réparties comme suit :

- 14.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à souscrire au prix d'émission de 3,5 DT
- 6.000.000 actions nouvelles gratuites

Visa n° 208-0639 du 28 NOV. 2008 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsables de l'information

Mr Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tel : 71 351 155 - Fax : 71 332 493

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC - intermédiaire en bourse
4 Rue 7036 El Menzah IV
Tél : 71 754 720 (LG) - Fax : 71 234 672
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de l'Arab Tunisian Bank enregistré par le CMF en date du 28 NOV. 2008 sous le n° 208-0005. La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATB - 9 rue Hédi Nouria 1001-TUNIS ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et le site Internet de l'ATB : www.atb.com.tn

Novembre 2008



* Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT suite à la décision de l'AGE du 24/05/2006

S O M M A I R E

S O M M A I R E	2
FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL	3
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	5
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	5
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	6
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	6
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	6
2.1.2. Caractéristiques de l'émission	6
2.1.3. Augmentation de capital par souscription en numéraire	6
2.1.3.1. Prix d'émission :	6
2.1.3.2. Droit préférentiel de souscription :	7
2.1.3.3. Période de souscription :	7
2.1.3.4. Etablissements domiciliataires :	7
2.1.3.5. Modalités et délais de délivrance des titres :	8
2.1.3.6. Mode de placement :	8
2.1.4. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions	8
2.1.4.1. Montant	8
2.1.4.2. Droit d'attribution :	8
2.1.5. Jouissance des nouvelles actions	8
2.1.6. But de l'émission :	8
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS	9
2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes:	9
2.2.2. Régime de négociabilité :	9
2.2.3. Régime fiscal applicable	9
2.3. MARCHE DES TITRES	9
2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes	9
2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire	9
2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites	9
2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution	9
2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	10
2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM	10
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	11
DEMANDE D'ATTRIBUTION	13

FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant : 20.000.000 DT

Le capital social de l'ATB sera porté de 60 MDT à 80 MDT par la création et l'émission de :

- 14.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription
- 6.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires

1) Augmentation de capital par souscription en numéraire

❖ Caractéristiques :

Montant : 14.000.000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 14.000.000 actions

Valeur nominale des actions : 1 dinar

Forme des actions à émettre : nominative

Catégorie : ordinaire

❖ Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 3,5 DT, soit 1DT de valeur nominale et 2,5 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

❖ Droit préférentiel de souscription :

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison de sept (7) actions nouvelles pour trente (30) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

❖ Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 15/12/2008 au 29/12/2008 inclus*.

❖ Etablissements domiciliataires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3,5DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 2,5DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale sous le N ° 01-001-020-1192-0037-66-44.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 07/01/2009.

2) Augmentation de capital par incorporation de réserves

❖ Caractéristiques :

Montant : 6.000.000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 6.000.000 actions

Valeur nominale des actions nouvelles gratuites : 1 dinar

Forme des actions gratuites : nominative

Catégorie : ordinaire

❖ Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 60.000.000 actions anciennes et/ou aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action gratuite pour dix (10) actions anciennes.

3) Jouissance des nouvelles actions :

Les actions nouvelles gratuites (6.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (14.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2009.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 29/12/2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

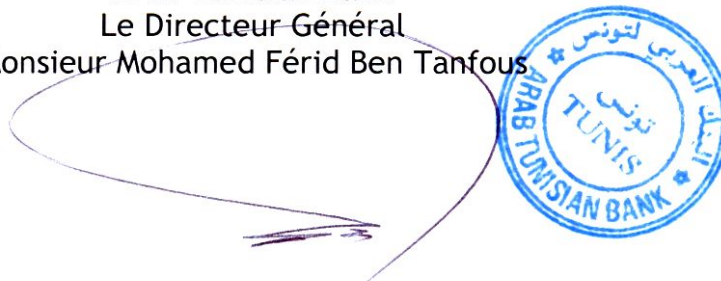
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur Mohamed Férid Ben Tanfous
Directeur Général de l'ATB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Bank
Le Directeur Général
Monsieur Mohamed Férid Ben Tanfous



1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

Arab Financial Consultants
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef Kortobi



Conseil du Marché Financier
Visa n° 0638 du 28 NOV. 2008
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tél : 71 351 155
Fax : 71 332 493

Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUIM

La notice légale a été publiée au JORT N° 126 du 04/12/2008



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank réunie le 30/05/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 40 MDT, pour le porter de 60 MDT à 100 MDT. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches de 20 MDT chacune : la première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser la première tranche de l'augmentation de capital d'un montant de 20 MDT, pour le porter de 60 MDT à 80 MDT en 2 opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 14.000.000 DT par l'émission de 14.000.000 actions de nominal 1 DT et au prix d'émission de 3,5 DT, soit une prime d'émission de 2,5 DT, à raison de sept (7) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour trente (30) actions anciennes.
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 6.000.000 DT, par l'émission de 6.000.000 actions de nominal 1 DT, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 20 MDT réparti comme suit :

- 14 MDT par souscription en numéraire et par émission de 14.000.000 actions nouvelles.
- 6 MDT par incorporation de réserves et par émission de 6.000.000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.3. Augmentation de capital par souscription en numéraire

Le capital social sera augmenté de 14 MDT par la création de 14.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

2.1.3.1. Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 3,5DT, soit 1DT de valeur nominale et 2,5 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

2.1.3.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison de sept (7) actions nouvelles pour trente (30) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.3.3. Période de souscription :

La souscription aux 14.000.000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 15/12/2008 au 29/12/2008 inclus*.

2.1.3.4. Etablissements domiciliataires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3,5 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 2,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale sous le N° 01-001-020-1192-0037-66-44.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 29/12/2008 sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 07/01/2009.

2.1.3.5. Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par l'Arab Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

2.1.3.6. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.1.4. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

2.1.4.1. Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 6 MDT, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de 6.000.000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 60.000.000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

2.1.4.2. Droit d'attribution :

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 15/12/2008.

2.1.5. Jouissance des nouvelles actions

Les actions nouvelles gratuites (6.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (14.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2009.

2.1.6. But de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la banque et pour lui permettre de se conformer aux obligations des autorités de tutelle concernant les ratios spécifiques au secteur bancaire, notamment en matière de ratio de solvabilité et en prévision de l'entrée en application des normes relatives à Bale II.

En effet cette augmentation de capital a pour objectif :

- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (private banking, activités des marchés de capitaux ...).
- L'élargissement du réseau de la banque et l'augmentation de sa part de marché.

2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes:

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

2.2.3. Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

2.3. MARCHE DES TITRES

Les actions de l'ATB sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégories qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 60.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 15/12/2008, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 14.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 15/12/2008, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 15/12/2008.

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 15/12/2008 au 29/12/2008 inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600541» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600525» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 15/12/2008.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600533» durant la période de souscription préférentielle soit du 15/12/2008 au 29/12/2008 inclus*.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600517» à partir du 15/12/2008.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 29/12/2008 sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 60.000.000 Dinars

Siège social : 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 347 270

Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Ojet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 25 novembre 2008 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 25 novembre 2008 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 60 MD A 80 MD

PAR ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE 6 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 14 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis

en date du 27/11/2008 sous le N°AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 8.063.0 en date du 28 NOV 2008

Notice Légale publiée au JORT n°126 du 04/12/2008

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à l'ATB – agence centrale – sous le N°01-001-020-1192-0037-66-44

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr	
Nationalité :				
Pièce d'identité : (1)	☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport	
N°	Délivrée le:	à		
Profession / activité :				
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même			
	☐ Du mandant en qualité de:			
	☐ Tuteur			
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr	
Nom & prénom :				
Pièce d'identité : (1)	☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport	
N°	Délivrée le:	à		
Profession / activité :				
Adresse :		Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres)
(en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2009

1) A titre irréductible: à raison de sept (7) actions nouvelles pour trente (30) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du)

..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

(en chiffres) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 3,5 DT par action, soit 1DT de nominal et 2,5 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



COPIE

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 60.000.000 Dinars
Siège social : 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 347 270
Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB' à long terme avec perspective d'évolution stable et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 04 juillet 2008.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 25 novembre 2008 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 60 MD A 80 MD PAR ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DE 6 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 14 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis
en date du 27/11/2008 sous le N° AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 8.....0-6-3-11 en date du 28 NOV. 2008
Notice Légale publiée au JORT n°126 du 04/12/2008

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à l'ATB – agence centrale – sous le N°01-001-020-1192-0037-66-44

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr		
Nationalité :					
Pièce d'identité : (1)	☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport		
N°	Délivrée le: / /		à		
Profession / activité :					
Adresse :		Code postal :		Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même				
	☐ Du mandant en qualité de:				
	☐ Tuteur				
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			

Identité du mandant :

Personne physique : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr		
Nom & prénom :					
Pièce d'identité : (1)	☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport		
N°	Délivrée le:		à		
Profession / activité :					
Adresse :		Code postal :		Pays :	Tél :

Personne morale :

Raison Sociale

N° du R.C

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres)
(en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2009

1) A titre irréductible: à raison de sept (7) actions nouvelles pour trente (30) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du / /)

..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

(en chiffres) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 3,5 DT par action, soit 1DT de nominal et 2,5 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 60.000.000 Dinars

Siège social : 9 rue Hédi Nouria 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 347 270

Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB' à long terme avec perspective d'évolution stable et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 04 juillet 2008.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 25 novembre 2008 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 60 MD A 80 MD

PAR ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DE 6 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 14 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis

en date du 27/11/2008 sous le N°AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 0.8 - 4.6.3.2 en date du 2/8 NOV. 2008

Notice Légale publiée au JORT n°126 du 04/12/2008

DEMANDE D'ATTRIBUTION

N°

Nom & prénom : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr	
Nationalité :				
Pièce d'identité : (1)	☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport	
N°	Délivrée le:	à		
Profession / activité :				
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même			
	☐ Du mandant en qualité de:			
	☐ Tuteur			
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr	
Nom & prénom :				
Pièce d'identité : (1)				
☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport		
N°	Délivrée le:	à		
Profession / activité :				
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	
Personne morale :				
Raison Sociale				
N° du R.C.				

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) (en chiffre) actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) (1) :

..... Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
..... Droits d'attribution, acquis en bourse le
..... Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)
(en chiffres) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)



- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

COPIE

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 60.000.000 Dinars
Siège social : 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis - Tel : 71 351 155 / Fax : 71 347 270
Registre du Commerce n° B 167 00 1997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/06/2006

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB' à long terme avec perspective d'évolution stable et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 04 juillet 2008.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 25 novembre 2008 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 60 MD A 80 MD PAR ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DE 6 MDT ET EMISSION EN NUMERAIRE DE 14 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis
en date du 27/11/2008 sous le N°AC187402008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 8...0...6...3... en date du ...1.8/NOV. 2008
Notice Légale publiée au JORT n°126 du 04/12/2008

DEMANDE D'ATTRIBUTION

N°

Nom & prénom : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr	
Nationalité :				
Pièce d'identité : (1)	☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport	
N°	Délivrée le: / /		à	
Profession / activité :				
Adresse :		Code postal :		Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même	
	☐ Du mandant en qualité de:	
	☐ Tuteur	
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	

Identité du mandant :

Personne physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivrée le: à Profession / activité : Adresse : Code postal : Pays : Tél :	Personne morale : Raison Sociale N° du R.C
---	---

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) (en chiffres) actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) (1) :

..... Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
 Droits d'attribution, acquis en bourse le
 Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)
 (en chiffres) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

